

ciles à transformer en fabriques d'écrémeuses, de fournitures de maison, de chaussures et que sais-je encore. Il est sûrement à craindre que ces usines ne soient tout simplement démolies au lieu d'être transformées à des fins utiles du temps de paix. L'autre jour, comme en fait foi le harsard du 20 juin, le premier ministre (M. Mackenzie King) a traité cet aspect; du moins, je crois qu'il en avait l'intention, mais on n'a pas accordé assez d'attention à cette question. Je cite ses paroles:

Il y a un aspect de la reconstruction que l'on pourrait appeler la reconstruction économique et qui consiste surtout à transformer la production industrielle de guerre en la production d'articles de consommation, à restaurer et à accroître les capitaux de la nation et à trouver de l'emploi pour ceux qui sont transférés d'une sphère d'activité à une autre.

A mon sens, nous pouvons réussir dans ce domaine si nous avons la surveillance voulue. Puis il a ajouté:

Le vaste outillage industriel que nous avons créé pour les fins de la guerre devra être transformé pour répondre aux besoins du temps de paix du Canada et de l'étranger.

C'est une des questions que nous devons examiner très soigneusement sans quoi nous n'obtiendrons pas de bons résultats. Cela m'intéresse vivement. Qu'accomplissons-nous dans ce domaine? A mon sens, nous faisons le contraire de ce qui s'impose. Où en sommes-nous dans les préparatifs qui aideront effectivement l'industrie à se remettre sur un pied de paix? Jusqu'ici, nous n'avons pris qu'une disposition pratique en constituant la corporation des biens de guerre. Je ne crois pas qu'on ait établi cet organisme surtout pour faire passer l'industrie de la production de guerre à la production du temps de paix. On n'a qu'à examiner le bill et on voit pourquoi la corporation a été constituée, ou, du moins, on apprend la tâche principale à laquelle elle se consacrerait. Il s'agit de l'article 12:

Sous réserve d'instructions générales ou spécifiques du Ministre, la corporation peut, lorsque le Ministre le lui ordonne,

a) Vendre, échanger, louer, prêter ou autrement aliéner des biens de surplus de la Couronne, ou en disposer, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, et aux termes et sous réserve des conditions que le Conseil peut juger utiles;

Plusieurs propositions sont formulées, mais l'une des fonctions de la Corporation des biens de la couronne consiste à vendre tout ce matériel, à se débarrasser des usines appartenant maintenant à l'Etat, à placer les machines que l'Etat possède à l'heure actuelle. Je ne préconise pas du tout que le Gouvernement prenne ces usines et ces machines à son compte et se lance dans la production de denrées de consommation, mais la Corporation

des biens de la couronne a pour unique fonction de vendre ces biens sans s'occuper de leur conversion en vue de la production du temps de paix. C'est une mauvaise chose; le Gouvernement ne devrait pas trop se hâter de se débarrasser de ces biens. Je conçois qu'il y ait quelque avantage à vendre beaucoup de ce matériel maintenant au lieu de le garder jusqu'à ce qu'il soit tombé en désuétude, mais un des objets de ce nouveau département devrait être d'effectuer ce relevé avant que la Corporation des biens de la couronne ne se charge de tout ce matériel et n'en dispose d'une façon irréfléchie. Nous possédons de vastes avionneries, de grands chantiers de construction maritime, d'importantes fabriques de munitions. Ce sont de magnifiques établissements, munis de l'outillage le plus moderne. J'en ai visité plusieurs et j'affirme que la façon dont la production a été organisée pendant la guerre est merveilleuse. Je n'ai jamais décrié le travail que le Gouvernement a accompli à cet égard. En voyageant d'un bout à l'autre du pays avec le comité des dépenses de guerre, j'ai eu sous les yeux un merveilleux exemple d'organisation industrielle poussé à un point tel que, si nous prenons les mesures appropriées, nous pouvons convertir la production du temps de guerre en celle du temps de paix et former ainsi la plus grande nation que le monde ait jamais connue. Certes, nous ne manquerons jamais de denrées de consommation si nous prenons les mesures voulues. Mais si la Corporation des biens de la couronne poursuit sa tâche sans qu'un nouveau ministre de la Reconstruction ait quelque autorité sur elle, nous perdrons une belle occasion. Au lieu de cette grande expansion industrielle que nous souhaitons pour le moment où nos gens seront revenus de la guerre, il est possible que nous nous mettions dans une situation regrettable par les actes que nous poserons nous-mêmes au Parlement, alors que nous pourrions l'éviter grâce à une régie appropriée.

Certes, ainsi qu'il a été dit, on ne peut produire ces denrées si l'on ne dispose pas des débouchés voulus. Nous en possédons déjà et nous espérons que nous en aurons davantage à l'avenir. Il faudrait porter grande attention aux marchés étrangers, mais j'estime qu'ils ne constituent pas le principal débouché pour nos producteurs. Quand nous aurons fait une étude convenable de tout le domaine de la production et de la consommation,—question capitale, puisqu'il est inutile de produire sans consommation convenable,—nous pourrions alors nous occuper des marchés extérieurs.

A mon sens, notre pays ne devrait exporter des denrées que lorsqu'il en a vraiment en